

Preserville.

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 21 JUIN 2018 à 20 H 30

NOMBRE
DE CONSEILLERS

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 3

Exclus : 0

Date de la convocation : 15/06/2018

Date d'affichage : 15/06/2018

L'an deux mil dix-huit, le 21 Juin à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- Préparation de la rentrée scolaire 2018 : rythmes scolaires, ALAE-ALSH, tarifs cantine et garderie,
- Questions diverses

Présents : MM BENETTI, BARTHERE, PELISSE, BOYER, CALAS, LUX, PETIT, SEBASTIAN, de SAINT DENIS

Absents excusés : Mr BOUISSOU, Mr BLANC, Mr PIQUETTE,

Secrétaire de séance : Mme BENETTI

* * *

La séance est ouverte à 20 H 50.

Madame BENETTI donne lecture du procès-verbal du conseil municipal en date du 22 Mai 2018. Les élus s'étonnent de la retranscription de l'intégralité du message qui leur a été adressé par Monsieur BOUISSOU à propos de la « révision du P.L.U ». Il s'agit d'un document interne qui n'a pas été présenté lors du dernier conseil municipal mais seulement évoqué. Monsieur BOUISSOU étant excusé pour la présente réunion, les élus décident de présenter ce procès-verbal lors du prochain conseil municipal.

I – Sujets soumis à délibération :

2018/26 : PRIX DU REPAS A LA CANTINE DE L'ECOLE DU GRAND CEDRE A PRESERVILLE
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Vu le décret N° 2006-753 du 29 Juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, qui dispose notamment que le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public est fixé par la collectivité territoriale qui en a la charge (article 1) ; ceux-ci ne pouvant être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service et y compris lorsqu'une modulation est appliquée (article 2).

Monsieur le Maire propose donc de fixer le prix du repas à la cantine scolaire de l'école du Grand Cèdre à Preserville à partir du 1^{er} Septembre 2018 à la somme de 3,97 €.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

II – Sujets non soumis à délibération :

PRIX DE LA Garderie pour l'année scolaire 2018-2019 :

Monsieur le Maire rappelle que le fonctionnement de la garderie du matin pendant la période scolaire est intégralement à la charge de la commune. Celle-ci fonctionnera aux périodes suivantes : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 H 45 à 8 H 35.

Il propose de ne pas augmenter ce service et de le maintenir à 1,00 € par enfant et jour de présence.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Rythmes scolaires 2018-2019 :

La semaine de quatre jours a été validée en son temps. Les horaires de l'école pour la prochaine année scolaire seront les suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 8 H 45 à 12 H 00 – 13 H 45 à 16 H 30

ALAE – ALSH 2018-2019 :

Monsieur le maire présente la proposition du L.E.C :

ALAE (Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles) : il fonctionnera les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 H 30 à 18 H 30. Il n'y aura plus de N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires) mais la qualité très appréciée des activités proposées sera identique. L'équipe du L.E.C (Loisirs Education et Citoyenneté) devra être complétée, en fonction des plages horaires, par du personnel municipal : 2 personnes dont une qualifiée.

Le coût annuel pour la commune s'élève à 1.007,16 €.

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : il fonctionnera les mercredis pendant la période scolaire et une partie des vacances scolaires (1 semaine en octobre, février et avril + 3 semaines en juillet + 1 semaine en août avant la rentrée des classes). L'équipe du L.E.C devra être complétée par du personnel municipal : 3 personnes dont 2 qualifiées.

Le coût annuel pour la commune s'élève à la somme de 5.139,47 €.

COORDINATION ET DIRECTION : Il s'agit de la mission assurée par Mme AUSSENAC en sa qualité de Directrice et contractualisée avec la CAF. Cette mission s'exerce sur différentes collectivités de l'ancien territoire de « Cœur Lauragais » et valorise 30 % du poste de coordination/direction affecté à Préserville.

Cela permet d'assurer une continuité éducative sur ces différentes collectivités et la prise en responsabilité règlementaire des différents ALAE et ALSH.

Coût pour la commune 14.678,72 €.

Monsieur le maire indique que le coût de l'ALAE et de l'ALSH à la charge des parents ne sera pas augmenté par le L.E.C. Le coût pour la commune sera sensiblement le même que pour l'année scolaire passée.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité par les élus et seront validées sous réserve de l'accord des membres de la « Commission R.P.I » qui se réuniront le 28 Juin prochain.

Du fait des rythmes scolaires 2018-2019 et de l'organisation de l'ALAE et de l'ALSH, des nouveaux horaires de travail seront proposés dans les meilleurs délais au personnel municipal intervenant à l'école.

DIVERS PREPARATION DE LA PROCHAINE ANNEE SCOLAIRE

SECURITE DU BATIMENT ECOLE

- de nouvelles serrures ont été installées pour permettre la fermeture des accès de l'intérieur du bâtiment,
- un film occultant sera posé sur les fenêtres et portes vitrées pendant l'été,
- une alarme sera mise en place dans le bureau de la Directrice.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE

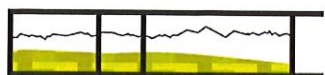
- l'équipement informatique de l'école étant ancien et obsolète, une opération d'investissement a été votée sur le budget primitif 2018. Messieurs de SAINT DENIS et BOUVIER-GARZON s'occupent du suivi de ce dossier : évaluer les besoins, devis, éventuelles subventions...

III : Questions diverses :

- *Mme CALAS* : le « Chemin du Moulin » n'est pas localisé sur les GPS ce qui est pénalisant pour les résidents : Mr le maire va demander à l'AMF s'il existe un moyen efficace de corriger cela,
- *Mme PETIT* :
 - souhaite se renseigner sur les obligations qui incomberaient à la commune dans le cas où celle-ci serait qualifiée « organisateur de spectacles » et présentera ce dossier à une prochaine réunion du conseil municipal.
 - une haie dans la propriété d'un administré au lotissement Préservillage est très haute ce qui entraîne un danger pour la circulation du fait d'un manque de visibilité : Monsieur le maire va contacter le propriétaire,
- *Mr BOYER* : s'interroge sur les horaires de tonte. Madame BENETTI rappelle que l'arrêté préfectoral est visible sur le site de la commune,
- *Mmes BENETTI et PETIT* : indiquent que le site internet de la commune n'est pas à jour et s'étonnent qu'une association de Préserville n'ait pas eu l'autorisation de faire paraître son programme sur ledit support. Madame BENETTI indique que ses codes d'accès sont invalides et qu'elle ne peut plus intervenir sur le site alors qu'elle a largement contribué à sa création. Monsieur le maire va se renseigner et rappelle que s'agissant de la communication dans son ensemble, toutes les parutions d'informations communales doivent transiter par la mairie,
- *Mr LUX* : rappelle à nouveau qu'il faut déplacer les conteneurs poubelles situés Chemin de la Rivière car les camions dégradent la chaussée - Mr le maire donne son accord,
- *Mr BOYER* signale de nouveaux dépôts sauvages d'ordures ou encombrants à « Maurens » et à « La Dalgue »,
- *Mr BARTHERE* : les « nids-de-poule » ont été bouchés avec l'aide de Messieurs BOYER , BLANC, PELISSE et LUX
- Mr le Maire indique qu'il est intervenu pour enlever la boue sur la chaussée aux chemins de La Rivière et de La Pigeonnière après le dernier orage. Par ailleurs, les travaux relatifs à la création d'un boulodrome ont débuté et il remercie les élus qui participent à ce chantier.
- *Mr de SAINT DENIS* :
 - demande où en est le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Monsieur le maire indique que l'ensemble du département devrait être couvert d'ici 2022. Pour toute information, il convient de consulter le site internet du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
 - se rapprochera de la société SILITEO pour mettre en place une meilleure connexion wifi à la salle de la Fontaine et la mairie,
- *Mme BENETTI* indique une nouvelle fois qu'il est indispensable d'installer un téléphone fixe dans la salle de la Fontaine, notamment en cas d'urgence.

Prochain conseil municipal le 17 Juillet 2018 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 H 05.



Préserville

SEANCE DU 21 JUIN 2018

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Patrick de PERIGNON	Maire	
Jean-Claude BOUISSOU	1 ^{er} Adjoint	
Mireille BENETTI	2 ^{ème} Adjoint	
Daniel PELISSE	3 ^{ème} Adjoint	
Guy BARTHERE	Conseiller Municipal	
Mathieu BLANC	Conseiller Municipal	
Gérard BOYER	Conseiller Municipal	
A-Marie CALAS	Conseillère Municipale	
Moïse LUX	Conseiller Municipal	
Richard PIQUETTE	Conseiller Municipal	
Evelyne PETIT	Conseillère Municipale	
Léticia SEBASTIAN	Conseillère Municipale	
Bruno de SAINT DENIS	Conseiller Municipal	